

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue exceptionnellement à huis clos en vertu de l'arrêté numéro 2020-090 pris le 11 novembre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, et du décret numéro 1020-2020 pris le 30 septembre 2020, modifié par l'arrêté numéro 2020-074 pris le 20 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, tenue le lundi 7 décembre 2020, à 19 h 25, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS :

Mmes les conseillères et MM. les conseillers	Stéphane Giard Julie Bourdon Alain Lacasse Robert Riel Robert Vincent	Jean-Luc Nappert Jocelyn Dupuis Denyse Tremblay Éric Duchesneau * Catherine Baudin
---	---	--

formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin.

Sont également présents : le directeur général, M. Michel Pinault et la directrice des Services juridiques et greffière, M^e Stéphanie Déraspe.

2020-12-0961

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0962

Première période de questions des citoyens et des citoyennes

1. Mme Marie-Claude Déziel, 310, rue Valmore-Boisseau

Mme Marie-Claude Déziel se questionne quant aux impacts du projet de construction d'un immeuble de douze (12) logis sur la rue Valmore-Boisseau, sur sa résidence.

2. M. Sylvain Lacroix, 623, rue Saint-Jacques

M. Sylvain Lacroix se questionne quant aux frais de location de la glace au Centre sportif Léonard-Grondin et aux indexations annuelles.

2020-12-0963

Approbation du procès-verbal du 23 novembre 2020

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 23 novembre 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice des Services juridiques et greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 23 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0964

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2020-80308 – 850, rue Dufferin – Lot numéro 1 649 879 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-279;

M. le conseiller Stéphane Giard explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément à la loi et aux arrêtés du ministre de la Santé et des Services sociaux numéros 2020-049, 2020-074 et 2020-090 ainsi qu'au décret numéro 1020-2020, s'est tenue une consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Pierre Préfontaine, propriétaire, pour l'immeuble situé au 850, rue Dufferin. Cette consultation s'est tenue préalablement à la séance, par écrit, du 21 novembre au 7 décembre 2020, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

Personne ne s'est adressé au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Préfontaine, propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 850, rue Dufferin, à Granby, portant le numéro de lot 1 649 879, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 201117-04, en date du 17 novembre 2020, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. les travaux ont fait l'objet d'un permis et que la dérogation résulte d'une erreur lors de l'implantation;
2. la demande est jugée mineure; et
3. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 21 novembre 2020, informant de cette consultation écrite;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2020-80308 pour la propriété située au 850, rue Dufferin, portant le numéro de lot 1 649 879, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser un bâtiment accessoire jusqu'à 0,22 mètre de la ligne latérale de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 0,6 mètre, le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, le 9 septembre 2020, sous le numéro 23215 de ses minutes, dossier numéro AGBY-205440.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0965

Autorisation de prolongation – Demande de dérogation mineure numéro 2019-80289 – 1038, rue Denison Ouest – Lot numéro 2 596 630 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-285;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté, le 4 novembre 2019, la demande de dérogation mineure numéro 2019-80289 sous le numéro de résolution 2019-11-0900, pour l'immeuble situé au 1038, rue Denison Ouest, selon les conditions suivantes :

1. à la démonstration que toute l'ingénierie du projet entre dans l'emprise projetée;
2. à la conformité des autres terrains au lotissement; et
3. à la condition de l'obtention du certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);

CONSIDÉRANT QUE M. Gilles Parent, président de la société 9278-2713 Québec inc., a formulé, le 18 novembre dernier, une demande afin d'obtenir une prolongation de la dérogation mineure pour quatre (4) mois supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE due à la pandémie, les derniers mois ont été remplis d'incertitudes et d'imprévus, ce qui a occasionné plusieurs délais supplémentaires sur plusieurs aspects du projet;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'accorder la prolongation de la demande de dérogation mineure numéro 2019-80289 pour quatre (4) mois supplémentaires, pour la propriété située au 1038, rue Denison Ouest, portant le numéro de lot 2 593 630 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0966

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – 2021-2024 – Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs – Consultation des Villes et MRC

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2020-060;

CONSIDÉRANT le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs dont copie est jointe au sommaire numéro DG-2020-060;

CONSIDÉRANT QU'après étude et considération de ce document, le conseil est en accord avec ledit plan triennal;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de prendre acte et de donner un avis favorable au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs tel que présenté en annexe au sommaire numéro DG-2020-060; et

d'autoriser le directeur général à compléter et à signer le rapport de consultation.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0967

Politique de rémunération du personnel-cadre de la Ville de Granby – Mise à jour et augmentation de salaire – 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2020-058, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'adopter la mise à jour de la Politique de rémunération du personnel-cadre de la Ville de Granby, dont le projet est joint au sommaire numéro DG-2020-058; et

de fixer, dès à présent, l'augmentation de salaire du personnel-cadre, incluant celle du directeur général, à 2,5 % annuellement pour les années 2021, 2022 et 2023, mais en excluant les cadres du Service de police, leur augmentation de salaire ayant déjà été traitée par la résolution numéro 2020-06-0466 adoptée le 15 juin 2020, toutes dépenses étant payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2021, 001-2022 et 001-2023, en date du 25 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0968

Réception provisoire et avenants numéros 1 et 2 – Centre Notre-Dame – Arrêts de glace et de neige – Contrat numéro 214/2020 – Le Groupe Ultra (9000-3104 Québec inc.)

CONSIDÉRANT le sommaire du Bureau de projets, sous le numéro BP-2020-030;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'accepter les avenants numéros 1 et 2 concernant des modifications à la conception des arrêts de glace et aux gouttières pour le Centre Notre-Dame, le tout entraînant une dépense additionnelle de 9 035,85 \$, taxes en sus, étant payable à même le Fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 90675.11, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 395-2020, en date du 2 décembre 2020;

d'accepter, en date du 18 novembre 2020, la réception provisoire des travaux pour la fabrication et l'installation d'arrêts de glace et de neige sur la toiture du Centre Notre-Dame, contrat numéro 214/2020; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux à la suite du contrat 214/2020 conclu entre la Ville de Granby et Le Groupe Ultra (9000-3104 Québec inc.).

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice des Services juridiques et greffière confirme la réception et le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville de Granby, soit celles de Mmes Julie Bourdon, Denyse Tremblay et Catherine Baudin, ainsi que MM. Pascal Bonin, Stéphane Giard, Jean-Luc Nappert, Jocelyn Dupuis, Alain Lacasse, Robert Riel, Éric Duchesneau et Robert Vincent.

2020-12-0969

Modification au calendrier des séances publiques – Année 2021

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-181;

CONSIDÉRANT les articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes*;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

de modifier les dates des séances publiques pour les mois de janvier et février 2021, telles que prévues au calendrier joint au sommaire numéro SJ-2020-181.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0970

Autorisation de signature – Protocole d'entente – Le Palace de Granby – 135, rue Principale – 2021-2025

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-183;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales*, L.R.Q., c. C-47.1 permet à toute municipalité locale de confier à une personne l'exploitation de ses parcs ou de ses équipements ou lieux destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives ou communautaires et à toute personne l'organisation et la gestion, pour son compte, d'activités culturelles et de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire de l'édifice Palace, situé au 135, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Palace de Granby est un organisme à but non lucratif qui possède l'expertise nécessaire pour remplir les mandats découlant de l'entente jointe au sommaire numéro SJ-2020-183;

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs de la politique culturelle de la Ville est de « mettre en place des actions pour faciliter l'accessibilité des lieux culturels et en augmenter la fréquentation »;

CONSIDÉRANT QUE la diffusion de spectacles constitue un levier important pour le développement culturel de la Ville et contribue, entre autres, à la revitalisation du centre-ville de Granby;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de conclure une entente de partenariat avec le Palace de Granby, notamment quant à l'utilisation de l'édifice situé au 135, rue Principale, laquelle entente sera valide du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025, avec possibilité de prorogation par période de cinq (5) ans, le tout suivant les termes et conditions prévus au projet d'entente joint au sommaire numéro SJ-2020-183.

Toutes dépenses étant payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2021, 001-2022, 001-2023, 001-2024 et 001-2025, en date du 2 décembre 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0971

Autorisation de signature – Protocole d'entente – Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin (CINLB)

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-182;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.7), toute municipalité locale peut confier à une personne l'exploitation de ses parcs ou de ses équipements ou lieux destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives ou communautaires et que toute municipalité locale peut confier à toute personne l'organisation et la gestion, pour son compte, d'activités culturelles et de loisirs;

CONSIDÉRANT QU'en raison de préoccupations environnementales, la Ville de Granby a constitué, le 2 août 1976, un comité d'aménagement du lac Boivin et que la résultante dudit comité a été la mise sur pied du Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin inc. (CINLB) sur les berges nord-est du lac Boivin;

CONSIDÉRANT QUE le CINLB s'avère un attrait important pour le rayonnement de la Ville et un actif naturel précieux pour la population de Granby;

CONSIDÉRANT QUE différentes ententes sont intervenues entre la Ville et le CINLB, visant notamment la mise en valeur et l'exploitation d'un centre d'interprétation de la nature, dont la dernière est arrivée à échéance le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE depuis la fin de cette échéance, de nombreuses discussions sur les conditions de renouvellement ont eu lieu entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a présenté au conseil d'administration du CINLB un projet d'entente de partenariat prévoyant le mandat administratif qu'exercera le CINLB, afin de s'assurer que les objectifs relatifs à sa mission et à ses valeurs puissent être atteints dans un cadre financier raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle entente permettra une continuité harmonieuse des objectifs de la planification stratégique, notamment en plaçant les milieux naturels au coeur du mieux-être de la collectivité;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de conclure une entente de partenariat avec le Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin inc. (CINLB), laquelle entente sera rétroactive au 1^{er} janvier 2020 et valide jusqu'au 31 décembre 2024, le tout suivant les termes et conditions prévus au projet d'entente en date du 26 novembre 2020, lequel est joint au sommaire numéro SJ-2020-182. Toutes dépenses étant payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 390-2020, 001-2021, 001-2022, 001-2023 et 001-2024.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0972

Autorisation de signature – Nouvelle entente – Gestion du contrôle animalier – Dossier numéro 416/2020 – 2021-2023 – Société protectrice des animaux des Cantons (SPA)

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2020-046;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut conclure des ententes avec tout organisme à but non lucratif pour faire appliquer les règlements municipaux concernant les animaux et percevoir le coût des licences, et ce, en vertu des articles 572.1, al. 1, par. 1^o et 573.3, al. 1, par. 2.1^o de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Société protectrice des animaux des Cantons (SPA) est un organisme à but non lucratif voué à la protection des animaux qui offre un service de contrôle et de protection des animaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté une réglementation relativement aux animaux, prévue au Règlement général numéro 0047-2007;

CONSIDÉRANT QUE la Ville se doit d'appliquer les dispositions prévues du *Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ., c. P-38.002, r. 1);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville d'exercer un contrôle sur les animaux se trouvant sur son territoire;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser un transfert budgétaire au montant de 74 396,00 \$, à même plusieurs postes budgétaires dont l'objet se termine par le numéro 91110 vers le poste budgétaire numéro 2-295-00-0-42193; et

de conclure une entente pour la gestion du contrôle animalier avec la Société protectrice des animaux des Cantons (SPA), dossier numéro 416/2020, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour la somme totale de huit cent quarante-trois mille neuf cent trente-neuf dollars (843 939,00 \$), plus taxes applicables, aux termes et conditions prévues au projet d'entente, lequel est joint au sommaire numéro APP-2020-046. Toutes dépenses étant payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2021, 001-2022 et 001-2023, en date du 26 novembre 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0973

Autorisation de signature – Nouvelle entente – Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) – Élaboration et mise en application du projet « Sexto » – 2021-2023

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-188;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48 de la *Loi sur la police*, le corps de police, ainsi que chacun de ses membres, ont pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et réprimer le crime et les infractions aux lois ou aux règlements pris par les autorités municipales, et d'en rechercher les auteurs;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) entend mettre en oeuvre le projet « Sexto », notamment en signant des ententes spécifiques avec les différents corps policiers desservant le territoire de la province de Québec;

CONSIDÉRANT la volonté des parties à vouloir renforcer leur partenariat en participant à un projet de collaboration dans le but de répondre à la problématique grandissante du sextage chez les adolescents et adolescentes;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser la signature du protocole d'entente concernant la participation du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) à l'élaboration et la mise en application du projet « Sexto », selon les termes et conditions prévues au protocole d'entente, lequel est joint au sommaire numéro SJ-2020-188, pour une durée de trois (3) ans, soit de 2021 à 2023.

Que le directeur du Service de police de Granby, M. Bruno Grondin, soit et est autorisé à signer le protocole d'entente et tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0974

Autorisation de signature – Bail – Ressource pour hommes de la Haute-Yamaska – 739, rue Dufferin – 2021-2023

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-184;

CONSIDÉRANT QUE le bail conclu le 18 janvier 2018 entre la Ville de Granby et l'organisme Ressource pour hommes de la Haute-Yamaska, relativement à la location de l'édifice situé au 739, rue Dufferin, vient à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de signer un nouveau bail;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande la signature d'un nouveau bail pour un terme de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

de conclure un nouveau bail avec l'organisme Ressource pour hommes de la Haute-Yamaska, relativement à la location de l'édifice situé au 739, rue Dufferin, pour un terme de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, moyennant un loyer annuel de 1 725,97 \$ pour l'année 2021, de 1 769,12 \$ pour l'année 2022 et de 1 813,35 \$ pour l'année 2023, plus taxes applicables, le tout suivant les termes et conditions prévus au projet de bail joint au sommaire numéro SJ-2020-184.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0975

Autorisation de signature – Nouvelle entente – Fondation Pierre Jules Crevier – Programme Pair – Durée indéterminée

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-170;

CONSIDÉRANT QUE le programme Pair s'inscrit dans l'ensemble des projets visant la sécurité des citoyens et s'arrime à la réalité démographique du territoire desservi par le Service de police de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT QUE l'entente conclue le 13 février 2015 entre la Ville de Granby et la Fondation Pierre Jules Crevier relativement au programme Pair vient à échéance le 13 février 2021 et qu'elles ont convenu, d'un commun accord, de modifier leurs obligations respectives;

de renouveler l'entente conclue le 18 décembre 2019 avec l'Unité de sauvetage Haute-Yamaska inc. (USHY) encadrant le service d'assistance offert par l'USHY au Service de police de la Ville de Granby, pour un terme additionnel d'un (1) an, soit jusqu'au 18 décembre 2021, le tout aux mêmes termes et conditions, laquelle entente est jointe au sommaire numéro SJ-2020-178;

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0977

Non-renouvellement d'entente – M. Louis-Éric Bolduc – Installation d'une unité de mesure de pression du réseau d'aqueduc – 115, rue de Windsor

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-177;

CONSIDÉRANT QUE l'entente conclue le 13 juillet 2012 entre la Ville de Granby et M. Louis-Éric Bolduc pour l'installation et l'utilisation d'une unité de mesure de pression du réseau d'aqueduc pour la propriété sise au 115, rue de Windsor vient à échéance le 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler ou non cette entente et doit le faire au moins trois (3) mois avant son échéance;

CONSIDÉRANT QUE le 12 novembre 2020, le service concerné recommandait de mettre fin à cette entente;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de ne pas renouveler l'entente conclue le 13 juillet 2012 entre la Ville de Granby et M. Louis-Éric Bolduc quant à l'installation et l'utilisation d'une unité de mesure de pression du réseau d'aqueduc située au 115, rue de Windsor, y mettant ainsi fin en date du 30 avril 2021; et

de reprendre possession des équipements installés sur la propriété.

Que la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0978

Approbation des taux horaires pour la location de machineries – Dossier numéro 317/2020

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2020-054;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse

appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'accepter les taux horaires proposés par les différents entrepreneurs soumissionnaires pour la location de machineries pour l'année 2021, les taux de location incluent le salaire de l'opérateur et les coûts d'opération, pour un montant total estimé de la dépense de 153 650 \$, étant payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2021, en date du 2 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0979

Conclusion d'un contrat de services professionnels d'arpenteurs-géomètres – Dossier numéro 382/2020 – Groupe Civitas inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2020-053;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Groupe Civitas inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 27 novembre 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Robert Riel

de conclure le contrat numéro 382/2020 pour les services professionnels d'arpenteurs-géomètres pour divers mandats, pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe Civitas inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 47 973,32 \$, payable à même les Fonds d'administration et Fonds des dépenses en immobilisations pour divers projets, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2021, en date du 2 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0980

Conclusion d'un contrat pour la fourniture et la livraison d'articles de bureau et de cartouches d'impression – Dossier numéro 310/2020 – Buropro Citation inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2020-052;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Buropro Citation inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 27 novembre 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

de conclure le contrat numéro 310/2020 pour la fourniture et la livraison d'articles de bureau et de cartouches d'impression, pour une période d'un (1) an, soit du 14 décembre 2020 au 13 décembre 2021, au plus bas soumissionnaire conforme, Buropro Citation inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de

58 221,01 \$, étant payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 396-2020 et 001-2021, en date du 2 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0981

Conclusion d'un contrat pour la conception graphique du bulletin « Granby vous informe (GVI) » – Dossier numéro 393/2020 – Carbure Agence 360

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2020-049;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Carbure Agence 360, comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 4 novembre 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de conclure le contrat numéro 393/2020 pour la conception graphique du bulletin « Granby vous informe (GVI) » pour l'année 2021 avec Carbure Agence 360, pour un montant total estimé, taxes incluses, de 49 958,94 \$, payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2021, en date du 2 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0982

Conclusion d'un contrat pour le remplacement de vannes papillon à la Centrale de traitement des eaux (CTE) – Dossier numéro 374/2020 – Groupe Mécano inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2020-055;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Groupe Mécano inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 1^{er} décembre 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser un transfert budgétaire au montant de 4 215,00 \$ du projet numéro 80119.3 au projet numéro 80119.4; et

de conclure le contrat numéro 374/2020 pour le remplacement de vannes papillon à la Centrale de traitement des eaux (CTE), au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe Mécano inc., pour un montant total, taxes incluses, de 59 377,69 \$, payable à même le Fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 80119.4, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 399-2020, en date du 2 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0983 **Adjudication d'un contrat pour des travaux de peinture sur demande – Dossier numéro 353/2020 – 9000-3104 Québec inc. (Le Groupe Ultra)**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2020-051;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'adjuger le contrat numéro 353/2020 pour des travaux de peinture sur demande pour une période de trois (3) ans, soit du 15 janvier 2021 au 14 janvier 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, 9000-3104 Québec inc. (Le Groupe Ultra), pour un montant total estimé, taxes incluses, de 544 636,58 \$, payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2021, 001-2022 et 001-2023, en date du 2 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0984 **Adjudication d'un contrat pour des services professionnels de maintenance en régulation automatique pour la Station d'épuration des eaux usées (STEP) et la Centrale de traitement des eaux (CTE) – Dossier numéro 318/2020 – Les Services EXP inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2020-050;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'adjuger le contrat numéro 318/2020 pour des services professionnels de maintenance en régulation automatique pour la Station d'épuration des eaux usées (STEP) et la Centrale de traitement des eaux (CTE), pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction des critères de qualité et de prix, Les Services Exp inc., pour un montant total, taxes incluses, de 283 631,83 \$, payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2021, 001-2022 et 001-2023, en date du 2 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0985 **Adjudication d'un contrat pour le service d'électrotechniciens sur demande – Centrale de traitement des eaux (CTE) et Station d'épuration des eaux usées (STEP) – Dossier numéro 313/2020 – Installations électriques Claude Gougeon inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2020-048;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'adjuger le contrat numéro 313/2020 pour le service d'électrotechniciens sur demande pour la Centrale de traitement des eaux (CTE) et la Station d'épuration

des eaux usées (STEP), pour une période d'un (1) an, soit du 14 décembre 2020 au 13 décembre 2021, assujetti à deux (2) reconductions d'une année chacune, au plus bas soumissionnaire conforme, Installations électriques Claude Gougeon inc, pour un montant total estimé, taxes incluses, de 215 946,05 \$, payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2021, en date du 2 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0986

Adjudication d'un contrat pour la mise aux normes des déflecteurs des bassins de floculation de la Centrale de traitement des eaux (CTE) – Dossier numéro 303/2020 – Groupe Mécano inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2020-047;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'adjuger le contrat numéro 303/2020 pour la mise aux normes des déflecteurs des bassins de floculation de la Centrale de traitement des eaux (CTE), au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe Mécano inc., pour un montant total, taxes incluses, de 114 574,89 \$, payable à même le Fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 80119.18, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 398-2020, en date du 2 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0987

Dépôt de la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du Règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 18 octobre au 30 novembre 2020

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-095;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser que la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du Règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 18 octobre au 30 novembre 2020, soit :

- les comptes pour la période du 27 octobre au 30 novembre 2020, pour la somme de 14 341 263,52 \$, et
- les salaires pour la période du 18 octobre au 21 novembre 2020, pour la somme de 2 014 753,07 \$;

pour un total de 16 356 016,59 \$, soit déposée; et

de ratifier les engagements financiers excédant l'année financière en cours suivants :

1. Renouvellement de l'abonnement pour signatures numériques
Réf. : 365/2020 – C2020-2143
Du 1^{er} octobre 2020 au 1^{er} octobre 2021

- Fournisseur : Solutions Notarius
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses 1 225,35 \$
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 3 676,03 \$
2. Renouvellement du contrat d'entretien pour la machine à affranchir
 Réf. : 364/2020 – C2020-2222
 Du 15 novembre 2020 au 14 novembre 2021
 Fournisseur : Mégaburo inc.
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses 122,88 \$
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 860,16 \$
3. Maintenance des équipements Firewall
 Réf. : 346/2020 – C2020-2293
 Du 16 novembre 2020 au 15 novembre 2021
 Fournisseur : Précicom Technologies inc.
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses 2 798,20 \$
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 19 587,43 \$
4. Licence PCSWMM professionnel pour SPGT
 Réf. : 407/2020 – C2020-2331
 Du 29 novembre 2020 au 29 novembre 2021
 Fournisseur : Computational hydraulics int
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses 126 \$
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 1 386 \$
5. Renouvellement de l'accès à la ressource « Toutapprendre.com »
 Réf. : 399/2020 – 183192
 Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023
 Fournisseur : Learnorama SAS
 Dépense annuelle 2021 approximative, 1 196 \$ euro
 Dépense annuelle 2022 approximative, 1 196 \$ euro
 Dépense annuelle 2023 approximative, 1 196 \$ euro

Représentant une dépense estimative annuelle de 1 860,14 \$ CAD.

Toutes dépenses étant payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 392-2020, 001-2021, 001-2022 et 001-2023, en date du 2 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0988

Autorisation – Versement des subventions – Année 2021

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-094;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser le versement des subventions aux différents organismes avec protocoles en cours selon les modalités déjà prévues, pour un montant total de 8 007 220 \$, en conformité avec la liste jointe au sommaire numéro SF-2020-094, le tout étant payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2021, en date du 2 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0989 **Dépôt – Budget 2021 – Organisme du périmètre comptable – Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est (RARCE)**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-090;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de déposer et d'approuver le budget 2021 de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est (RARCE), organisme du périmètre comptable, faisant état des revenus et des dépenses pour l'année 2021 prévus à 964 435 \$, le tout étant basé sur une quote-part de 96 000 \$ pour les trois municipalités participantes, soit les villes de Granby, de Bromont et de Cowansville, laquelle quote-part est payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2021, en date du 1^{er} décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0990 **Approbation des états financiers 2019 – Office d'Habitation de la Haute-Yamaska-Rouville (OHHYR)**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-088;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'approuver le rapport des auditeurs, comprenant les résultats de l'exercice relatifs aux ensembles immobiliers de la Ville de Granby concernant les états financiers 2019 de l'Office d'Habitation de la Haute-Yamaska-Rouville (OHHYR), au 31 décembre 2019, tels que présentés en annexe au sommaire numéro SF-2020-088, montrant un déficit d'opération de 1 824 140 \$, la quote-part de la Ville s'élevant à 182 414 \$, soit 10 %, et le solde de 1 641 726 \$ étant payable par la Société d'Habitation du Québec (SHQ);

d'approuver le déficit du programme de supplément au loyer (PSL) s'élevant à 288 022 \$, la quote-part de la Ville de Granby dans ce déficit s'élève à 28 802 \$. Le solde de 259 220 \$ étant payable par la Société d'Habitation du Québec (SHQ); et

d'autoriser le paiement à l'Office d'Habitation de la Haute-Yamaska-Rouville (OHHYR) d'un montant de 53 285 \$, représentant le résultat réel étant plus élevé que le montant du budget versé, étant payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 393-2020, en date du 2 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0991

Mouvements de main-d'œuvre – 24 novembre au 8 décembre 2020 – Mme Laura Van Den Besselaer, secrétaire à l'urbanisme, Service de la planification et de la gestion du territoire – M. François Groulx, journalier opérateur, Service des travaux publics – Mme Maryse Prince, chef de division, Division paye, Service des finances – M. Laurent Palardy, commis au service à la clientèle, Division bibliothèque

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division ressources humaines, sous le numéro RH-2020-043, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser et de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 24 novembre au 8 décembre 2020, pour le personnel régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus long spécifié au sommaire numéro RH-2020-043 et son annexe, pour valoir comme si au long récités.

Pour ce qui est du personnel régulier :

1. d'autoriser l'embauche de madame Laura Van Den Besselaer au poste de secrétaire à l'urbanisme au Service de la planification et de la gestion du territoire à compter du 8 décembre, afin de combler un poste laissé vacant à la suite du départ de madame Chantal Bernard. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
2. d'autoriser l'embauche de monsieur François Groulx au poste de journalier opérateur au Service des travaux publics à compter du 8 décembre 2020, afin de pourvoir un poste laissé vacant à la suite du départ de monsieur Benoît Marquis. L'examen médical préemploi et la période de probation ont déjà été complétés puisque monsieur Groulx occupe ce poste depuis le 15 avril 2019;
3. d'autoriser l'embauche de madame Maryse Prince au poste de chef de division, Division paye au Service des finances à compter du 7 juin 2021, afin de pourvoir le poste laissé vacant à la suite du départ à la retraite de madame Chantal Grandmont. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
4. de ratifier le changement de statut de monsieur Laurent Palardy au poste de commis au service à la clientèle à la Division bibliothèque en date du 1^{er} décembre 2020. Le tout fait suite au processus de supplantation ayant eu lieu à la Division bibliothèque du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire (SCLACVC);
5. À la suite de la tenue, le 26 novembre 2020, d'un comité conjoint d'évaluation des emplois cols blancs, il y aurait lieu d'entériner les résultats suivants :

Numéro de poste	Ancien titre du poste	Ancienne classe	Ancien pointage	Nouveau titre du poste après l'évaluation	Nouvelle classe	Nouveau pointage après l'évaluation	Commentaires
910	Secrétaire-réceptionniste	4	773	Préposée principale à l'expérience-client	5	924	Les résultats seront présentés au conseil municipal du 7 décembre 2020
915	--	--	--	Préposée à l'expérience-client	2	583	Les résultats seront présentés au conseil municipal du 7 décembre 2020
121	Préposée à l'accueil et à l'administration	3	717	Préposée à l'accueil et aux communications	3	717	Changement de titre

6. À la suite de la tenue, le 30 novembre 2020, d'un comité d'évaluation des emplois-cadres, il y aurait lieu d'entériner les résultats suivants :

Numéro de poste	Poste	Ancienne classe	Ancien pointage	Classe	Pointage
106	Chef de division – Communications	3	414	5	563

Toutes dépenses étant payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 403-2020, en date du 3 décembre 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0992

Mesure disciplinaire – Pompier à temps partiel

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division ressources humaines, sous le numéro RH-2020-042, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser la suspension de l'employé concerné pour une journée ouvrable sans solde et sans droit au rappel ni aux heures supplémentaires, la date devant être déterminée par son gestionnaire.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0993

Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – PIIA-12 – 2020-3491 – 825, rue Bernard – PIIA-20 – 2020-3983 – 796 à 818, rue du Mont-Brome – PIIA-22 – 2020-3855 – 975, rue Principale – PIIA-28 – 2020-3934 – 303, rue George-M.-Abbott – PIIA-28 – 2020-3935 – 307, rue George-M.-Abbott – PIIA-28 – 2020-3936 – 304, rue George-M.-Abbott – PIIA-28 – 2020-3937 – 308, rue George-M.-Abbott – PIIA-28 – 2020-3938 – 313, rue George-M.-Abbott – PIIA-28 – 2020-3940 – 317, rue George-M.-Abbott – PIIA-28 – 2020-3941 – 324, rue George-M.-Abbott – PIIA-28 – 2020-3942 – 328, rue George-M.-Abbott – PIIA-28 – 2020-3962 – 356, rue Marshall – PIIA-28 – 2020-3964 – 360, rue Marshall – PIIA-28 – 2020-0343 – 64, rue Patrick-Hackett – PIIA-29 – 2020-3954 – 320, rue Drummond

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-283;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 17 novembre 2020 à l'égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des projets ci-après énumérés;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'approuver les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales et les recommandations suivantes, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont résumées comme suit, à savoir :

Catégorie PIIA	# de demande	Numéro de résolution du CCU	Adresse	Objet de la demande
PIIA-12	2020-3491	201117-06	825, rue Bernard	Modification
PIIA-20	2020-3983	201117-07	796 à 818, rue du Mont-Brome	Construction
PIIA-22	2020-3855	201117-08	975, rue Principale	Construction
PIIA-28	2020-3934	201117-09	303, rue George-M.-Abbott	Construction
PIIA-28	2020-3935	201117-10	307, rue George-M.-Abbott	Construction
PIIA-28	2020-3936	201117-11	304, rue George-M.-Abbott	Construction
PIIA-28	2020-3937	201117-12	308, rue George-M.-Abbott	Construction
PIIA-28	2020-3938	201117-13	313, rue George-M.-Abbott	Construction
PIIA-28	2020-3940	201117-14	317, rue George-M.-Abbott	Construction
PIIA-28	2020-3941	201117-15	324, rue George-M.-Abbott	Construction
PIIA-28	2020-3942	201117-16	328, rue George-M.-Abbott	Construction
PIIA-28	2020-3962	201117-17	356, rue Marshall	Construction
PIIA-28	2020-3964	201117-18	360, rue Marshall	Construction
PIIA-28	2020-0343	201117-19	64, rue Patrick-Hackett	Modification
PIIA-29	2020-3954	201117-20	320, rue Drummond	Construction

le tout tel qu'il apparaît aux plans et représentations graphiques joints à chacune des demandes de permis; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0994

Acquisition de lot pour arrondissement de coin de rue – Lot numéro 6 377 534 du cadastre du Québec – 330, rue Denison Ouest

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-288;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby doit procéder à l'acquisition d'un lot pour l'arrondissement de coin de rue;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser l'acquisition du lot numéro 6 377 534 du cadastre du Québec pour l'arrondissement de coin de rue, représentant une partie du 330, rue Denison Ouest, pour la somme de 202,32 \$, étant payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 384-2020, en date du 25 novembre 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

*Changement de quorum

M. le conseiller Éric Duchesneau déclare son intérêt pour le sujet suivant, l'une des parties concernées étant son créancier hypothécaire. Il quitte donc son siège à la table du conseil.

Déclaration d'intérêts

2020-12-0995

Refus – Modification à la demande numéro 2010-2187 de plan projet de morcellement – 268, rue Irwin – Déplacement de piste cyclable

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-282;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le déplacement de la piste cyclable projetée;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 201117-24, ne recommande pas, sur division, la demande de modification;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de refuser la modification au plan projet de morcellement de la demande initiale numéro 2010-2187, soit le déplacement de la piste cyclable en arrière des lots donnant sur la rue Georges-Cros, considérant que l'aménagement de la piste cyclable sur rue est plus sécuritaire et plus convivial pour les utilisateurs, ce qui favorisera davantage son utilisation.

Adoptée à l'unanimité

*Changement de quorum M. le conseiller Éric Duchesneau réintègre son siège à la table du conseil.

2020-12-0996 **Refus – Demande de modification numéro 2020-80296 au Règlement de zonage – 1060, rue André-Liné**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-280;

CONSIDÉRANT QUE Mme Fernande Ouellet, secrétaire pour la société Le petit abattoir, coop de solidarité, a déposé, le 28 octobre dernier, une demande de modification au Règlement numéro 0663-2016 de zonage visant à autoriser un microabattoir de volailles sur la propriété située au 1060, rue André-Liné;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée est située dans la zone industrielle IH041 autorisant actuellement les classes d'usages « lali », « lart », « lcan », « lchim », « lent » et « lmanu » (tous des usages industriels);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 201117-05, en date du 17 novembre 2020, à l'effet de refuser cette demande de modification au Règlement de zonage considérant que l'autorisation de ce type d'usage doit être bien encadrée afin d'assurer une bonne intégration dans le secteur;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de refuser la demande de modification numéro 2020-80296 au Règlement de zonage pour la propriété située au 1060, rue André-Liné, considérant que l'autorisation de ce type d'usage doit être bien encadrée afin d'assurer une bonne intégration dans le secteur; et

de recommander au demandeur de présenter une demande en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0997 **Autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – Modification des infrastructures municipales existantes – 150, rue de la Lobélie – 9429-1046 Québec inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-295;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de conclure une entente relative à des travaux municipaux pour la modification des infrastructures municipales existantes sur le terrain situé au 150, rue de la Lobélie, représentant les lots numéros 5 564 097 et 5 564 098 du cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'une tour d'habitation de huit (8) étages comprenant 86 logements, avec le promoteur 9429-1046 Québec inc., conformément aux plans et devis préparés par la firme Côté Jean et associés, dont l'estimation du coût des travaux s'élève à 56 600,00 \$, taxes en sus.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0998

Réception provisoire – Travaux de prolongement des infrastructures de voirie – Rues Ferland, Jeanne et Clément – Projet numéro 12-2020 – MM. Samuel Bérard et Étienne Tétreault

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-294;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'accepter, en date du 20 novembre 2020, la réception provisoire des travaux réalisés conformément aux plans et devis de la firme Les Services EXP inc. et sous sa surveillance;

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux municipaux à la suite de l'entente numéro 12-2020 conclue entre la Ville de Granby et les promoteurs MM. Samuel Bérard et Étienne Tétreault;

d'autoriser le trésorier à substituer la garantie bancaire ou le cautionnement fourni, d'une valeur de 344 623,00 \$, taxes en sus, par une autre lettre de garantie bancaire ou cautionnement, d'un montant de 97 635,45 \$; et

de décréter l'ouverture des rues, soit une partie des rues Ferland, Jeanne et Clément, étant respectivement les lots numéros 6 250 989, 6 250 998 et 6 343 745 du cadastre du Québec.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0999

Réception provisoire – Travaux de prolongement des infrastructures de voirie – Rue de Brigham – Projet numéro 16-2020 – M. Aldo De Muri

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-293;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'accepter, en date du 20 novembre 2020, la réception provisoire des travaux réalisés conformément aux plans et devis de la firme FNX-INNOV inc. et sous la surveillance de la firme Les Services EXP inc.;

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux municipaux à la suite de l'entente numéro 16-2020 conclue entre la Ville de Granby et le promoteur, M. Aldo De Muri;

d'autoriser le trésorier à substituer la garantie bancaire ou le cautionnement fourni, d'une valeur de 350 410,00 \$, taxes en sus, par une autre lettre de garantie bancaire ou cautionnement, d'un montant de 84 232,89 \$, taxes en sus; et

de décréter l'ouverture de la rue, représentant une partie de la rue de Brigham, étant le lot numéro 6 303 821 du cadastre du Québec.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1000

Réception provisoire – Travaux de construction d'ouvrages à mobilité durable – Rues Simonds Sud et Mountain – Contrat numéro 253/2020 – Gestimaction inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-290;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accepter, en date du 20 novembre 2020, la réception provisoire des travaux de construction d'ouvrages à mobilité durable de la rue Simonds Sud ainsi que de la rue Mountain, réalisés conformément aux plans et devis du Service de la planification et de la gestion du territoire et sous la surveillance de la Division ingénierie; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux municipaux à la suite du contrat numéro 253/2020 conclu entre la Ville de Granby et Gestimaction inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient

et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1001

Réception provisoire – Travaux de réhabilitation de voirie et d'élargissement pour piste multifonctionnelle – Rue Saint-Hubert (de la rue de Mont-Royal au 11^e Rang) – Contrat numéro 161/2020 – Groupe AllaireGince Infrastructures inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-292;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'accepter, en date du 19 novembre 2020, la réception provisoire des travaux de réhabilitation de voirie et d'élargissement de la rue Saint-Hubert, pour une piste multifonctionnelle, entre la rue de Mont-Royal et le 11^e Rang, réalisés conformément aux plans et devis du Service de la planification et de la gestion du territoire et sous la surveillance de la Division ingénierie; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux municipaux à la suite du contrat numéro 161/2020 conclu entre la Ville de Granby et le Groupe AllaireGince Infrastructures inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1002

Réception définitive – Travaux de réhabilitation de chaussée – 11^e Rang (du numéro d'immeuble 796 à la route 137) – Contrat numéro 052/2019 – Groupe AllaireGince Infrastructures inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-291;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'accepter, en date du 20 novembre 2020, la réception définitive des travaux de réhabilitation de chaussée sur le 11^e Rang, du numéro d'immeuble 796 à la route 137, effectués au contrat numéro 052/2019; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception définitive des travaux municipaux à la suite du contrat numéro 052/2019 conclu entre la Ville de Granby et le Groupe AllaireGince Infrastructures inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient

et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1003

Autorisation de signature – Protocole d'entente – Demande d'aide à la relocalisation – Modul-Art Granby inc. – 250, rue Saint-Urbain

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-287;

CONSIDÉRANT le projet de relocalisation de l'entreprise Modul-Art Granby inc. au 250, rue Saint-Urbain, suivant la démolition du bâtiment industriel situé au 198, rue Cartier;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'accorder, sur présentation des pièces justificatives, une aide à la relocalisation au montant de 6 859,00 \$, à la société Modul-Art Granby inc., conditionnellement à ce que le versement de cette aide financière fasse l'objet d'une entente dans laquelle l'entreprise s'engage à remettre à la Ville de Granby la totalité de l'aide financière reçue, advenant le défaut de celle-ci à maintenir, pour une période de cinq (5) ans à compter de la signature de cette entente, ses activités industrielles permettant la conservation et/ou la création d'emplois sur le territoire de la Ville de Granby, le tout étant payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 385-2020, en date du 25 novembre 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1004

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement portant sur les dépenses engagées suivant la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Robert Vincent donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant sur les dépenses engagées suivant la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement portant sur les dépenses engagées suivant la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* ».

2020-12-1005

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement décrétant certaines impositions et cotisations pour l'année 2021

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Jocelyn Dupuis donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant certaines impositions et cotisations pour l'année 2021.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement décrétant certaines impositions et cotisations pour l'année 2021 ».

2020-12-1006

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de rues et de réseaux et de bâtiment, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 14 327 000 \$ et un emprunt de 11 542 420 \$

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Julie Bourdon donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de rues et de réseaux et de bâtiment, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 14 327 000 \$ et un emprunt de 11 542 420 \$.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de rues et de réseaux et de bâtiment, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 14 327 000 \$ et un emprunt de 11 542 420 \$ ».

2020-12-1007

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier les annexes « H » et « J » en inversant les panneaux de signalisation « arrêt obligatoire » à l'intersection des rues Dorion et Fréchette, de remplacer l'annexe « I » pour le stationnement du secteur du centre hospitalier, de modifier l'annexe « L » en ajoutant une traverse piétonnière sur la rue Iberville et de modifier l'annexe « W » afin de déplacer des cases de stationnement dans le secteur avoisinant le Centre Providence

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Catherine Baudin donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier les annexes « H » et « J » en inversant les panneaux de signalisation « arrêt obligatoire » à l'intersection des rues Dorion et Fréchette, de remplacer l'annexe « I » pour le stationnement du secteur du centre hospitalier, de modifier l'annexe « L » en ajoutant une traverse piétonnière sur la rue Iberville et de modifier l'annexe « W » afin de déplacer des cases de stationnement dans le secteur avoisinant le Centre Providence.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier les annexes « H » et « J » en inversant les panneaux de signalisation « arrêt obligatoire » à l'intersection des rues Dorion et Fréchette, de remplacer l'annexe « I » pour le stationnement du secteur du centre hospitalier, de modifier l'annexe « L » en ajoutant une traverse piétonnière sur la rue Iberville et de modifier l'annexe « W » afin de déplacer des cases de stationnement dans le secteur avoisinant le Centre Providence ».

2020-12-1008

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin d'autoriser la possession de cochons domestiques, de clarifier le nombre d'animaux par immeuble, de prévoir les pouvoirs relatifs à l'enlèvement d'empiétements et de revoir les dispositions concernant l'arrosage extérieur

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Catherine Baudin donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin d'autoriser la possession de cochons domestiques, de clarifier le nombre d'animaux par immeuble, de prévoir les pouvoirs relatifs à l'enlèvement d'empiétements et de revoir les dispositions concernant l'arrosage extérieur.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin d'autoriser la possession de cochons domestiques, de clarifier le nombre d'animaux par immeuble, de prévoir les pouvoirs relatifs à l'enlèvement d'empiétements et de revoir les dispositions concernant l'arrosage extérieur ».

2020-12-1009

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de remplacer les annexes « A-6 » et « A-13 » relatives au Service de police et au Service des incendies

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Jean-Luc Nappert donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de remplacer les annexes « A-6 » et « A-13 » relatives au Service de police et au Service des incendies.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de remplacer les annexes « A-6 » et « A-13 » relatives au Service de police et au Service des incendies ».

2020-12-1010

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0763-2018 établissant les programmes de « Revitalisation du centre-ville et autres secteurs centraux de la Ville » afin d'ajouter une somme additionnelle de 500 000 \$ au « Programme – Volet 1 »

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Alain Lacasse donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0763-2018 établissant les programmes de « Revitalisation du centre-ville et autres secteurs centraux de la Ville » afin d'ajouter une somme additionnelle de 500 000 \$ au « Programme – Volet 1 ».

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0763-2018 établissant les programmes de « Revitalisation du centre-ville et autres secteurs centraux de la Ville » afin d'ajouter une somme additionnelle de 500 000 \$ au « Programme – Volet 1 » ».

2020-12-1011

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0824-2018 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour les années 2019 à 2023 afin d'abroger le critère d'admissibilité portant sur la date d'émission du permisCONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Alain Lacasse donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0824-2018 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour les années 2019 à 2023 afin d'abroger le critère d'admissibilité portant sur la date d'émission du permis.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0824-2018 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour les années 2019 à 2023 afin d'abroger le critère d'admissibilité portant sur la date d'émission du permis ».

2020-12-1012

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats afin de revoir les obligations du propriétaire ou de l'occupant d'un bien meuble ou immeuble ayant obtenu un permis ou un certificat d'autorisation, d'exiger une copie du bail lors d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation, de revoir l'entrée en vigueur d'un permis ou d'un certificat et d'ajuster la durée du certificat d'autorisation pour l'installation d'une piscine ou d'un spaCONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Robert Vincent donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats afin de revoir les obligations du propriétaire ou de l'occupant d'un bien meuble ou immeuble ayant obtenu un permis ou un certificat d'autorisation, d'exiger une copie du bail lors d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation, de revoir l'entrée en vigueur d'un permis ou d'un certificat et d'ajuster la durée du certificat d'autorisation pour l'installation d'une piscine ou d'un spa.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats afin de revoir les obligations du propriétaire ou de l'occupant d'un bien meuble ou immeuble ayant obtenu un permis ou un certificat d'autorisation, d'exiger une copie du bail lors d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation, de revoir l'entrée en vigueur d'un permis ou d'un certificat et d'ajuster la durée du certificat d'autorisation pour l'installation d'une piscine ou d'un spa ».

*Changement de quorum

M. le conseiller Éric Duchesneau déclare son intérêt pour le sujet suivant, l'une des parties concernées étant son créancier hypothécaire. Il quitte donc son siège à la table du conseil.

Déclaration d'intérêts

2020-12-1013 **Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d’urbanisme afin de revoir les usages autorisés dans l’aire industrielle de moyenne densité « IND » et d’ajuster les limites de l’aire résidentielle de forte densité « Rfo » et de l’aire résidentielle de faible densité « Rf » pour le secteur au sud-ouest de l’intersection des rues Lindor et Irwin**

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP29-2020 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme, déposé lors du présent avis de motion;

Le conseiller Alain Lacasse donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin de revoir les usages autorisés dans l'aire industrielle de moyenne densité « IND » et d'ajuster les limites de l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » et de l'aire résidentielle de faible densité « Rf » pour le secteur au sud-ouest de l'intersection des rues Lindor et Irwin.

2020-12-1014 **Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP29-2020 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d’urbanisme afin de revoir les usages autorisés dans l’aire industrielle de moyenne densité « IND » et d’ajuster les limites de l’aire résidentielle de forte densité « Rfo » et de l’aire résidentielle de faible densité « Rf » pour le secteur au sud-ouest de l’intersection des rues Lindor et Irwin**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP29-2020 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

que le premier projet de règlement numéro PP29-2020, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP29-2020 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d’urbanisme afin de revoir les usages autorisés dans l’aire industrielle de moyenne densité « IND » et d’ajuster les limites de l’aire résidentielle de forte densité « Rfo » et de l’aire résidentielle de faible densité « Rf » pour le secteur au sud-ouest de l’intersection des rues Lindor et Irwin », soit adopté.

d'autoriser, conformément à l'article 109.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la publication par le greffier d'un résumé de la modification du plan d'urbanisme plutôt qu'un envoi postal.

Adoptée à l'unanimité

*Changement de quorum de M. le conseiller Éric Duchesneau réintègre son siège à la table du conseil.

2020-12-1015 **Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d’agrandir la zone GG02R à même une partie de la zone GG04R et d’autoriser les classes d’usages « Cdét » et « Cpro » dans la zone G12I**

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP30-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, déposé lors du présent avis de motion;

Le conseiller Éric Duchesneau donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'agrandir la zone GG02R à même une partie de la zone GG04R et d'autoriser les classes d'usages « Cdét » et « Cpro » dans la zone G12I.

2020-12-1016

Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP30-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'agrandir la zone GG02R à même une partie de la zone GG04R et d'autoriser les classes d'usages « Cdét » et « Cpro » dans la zone G12I

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP30-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

que le premier projet de règlement numéro PP30-2020, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP30-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'agrandir la zone GG02R à même une partie de la zone GG04R et d'autoriser les classes d'usages « Cdét » et « Cpro » dans la zone G12I », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1017

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de revoir les obligations du propriétaire ou de l'occupant d'un bien meuble ou immeuble ayant obtenu un permis ou un certificat d'autorisation, de revoir la procédure lorsque des conditions sont recommandées par le comité consultatif d'urbanisme et de corriger le nom de l'annexe en référence au PIIA-12

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP31-2020 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), déposé lors du présent avis de motion;

Le conseiller Robert Vincent donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de revoir les obligations du propriétaire ou de l'occupant d'un bien meuble ou immeuble ayant obtenu un permis ou un certificat d'autorisation, de revoir la procédure lorsque des conditions sont recommandées par le comité consultatif d'urbanisme et de corriger le nom de l'annexe en référence au PIIA-12.

2020-12-1018

Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP31-2020 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de revoir les obligations du propriétaire ou de l'occupant d'un bien meuble ou immeuble ayant obtenu un permis ou un certificat d'autorisation, de revoir la procédure lorsque des conditions sont recommandées par le comité consultatif d'urbanisme et de corriger le nom de l'annexe en référence au PIIA-12

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP31-2020 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

que le premier projet de règlement numéro PP31-2020, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP31-2020 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de revoir les obligations du propriétaire ou de l'occupant d'un bien meuble ou immeuble ayant obtenu un permis ou un certificat d'autorisation, de revoir la procédure lorsque des conditions sont recommandées par le comité consultatif d'urbanisme et de corriger le nom de l'annexe en référence au PIIA-12 », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1019

Adoption du premier projet de résolution numéro PPR03-2020 accordant une demande de permis de construction portant le numéro 2020-3993 pour l'établissement situé au 530, rue Édouard, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 201117-03, s'est prononcé sur la délivrance du permis de construction;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution portant le numéro PPR03-2020, lors de la séance du conseil tenue le 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution portant le numéro SPR<-2021, lors de la séance du conseil tenue le < ;

Après étude et considération :

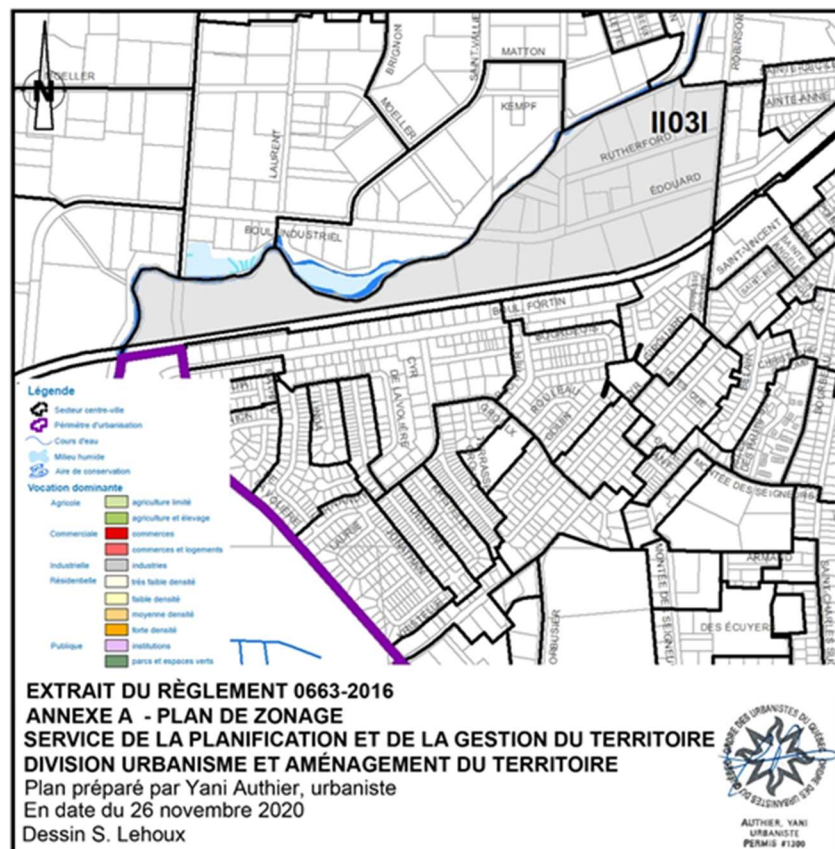
Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

1. Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution.
2. Que le conseil municipal accorde, conformément au Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la délivrance du permis de construction portant le numéro 2020-3993 ainsi que du permis de lotissement portant le numéro 2020-5041 de la façon suivante :

- 3.2 Une haie de cèdres d'une hauteur de 6 pieds à la plantation devra être aménagée du côté de la piste cyclable entre le bâtiment du 480, rue Robinson Sud et la bande boisée d'une largeur de 5 mètres;
- 3.3 La bande boisée d'une largeur de 5 mètres présente au sud du terrain actuel et du futur terrain devra être conservée;
4. En vertu du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la nature de ce projet particulier situé au 530, rue Édouard se résume comme suit :
 - 4.1 L'immeuble est situé dans une zone industrielle portant le numéro I1031 (secteur situé à l'ouest de la rue Robinson Sud, au sud de la rivière Yamaska et à l'est de la rue Simonds Sud);
 - 4.2 L'immeuble comprendra un usage de centre de récupération et de triage de divers produits, ce qui n'est pas autorisé dans la zone industrielle I1031;
 - 4.3 Le régime des droits acquis prévu au Règlement de zonage en vigueur s'applique à l'usage de centre de récupération et de triage de divers produits faisant partie de la classe d'usages « Iprim » autorisé par la présente résolution.
5. Délimitation de la zone concernée

La délimitation de la zone industrielle concernée I1031 telle qu'elle apparaît à l'annexe A intitulée « Plan de zonage » du Règlement numéro 0663-2016 de zonage est connue comme étant une partie de territoire située à l'ouest de la rue Robinson Sud, au sud de la rivière Yamaska et à l'est de la rue Simonds Sud;

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 26 novembre 2020.



Adoptée à l'unanimité

2020-12-1020

Adoption – Règlement numéro 0978-2020 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de prévoir les interdictions et les limitations de stationnement du Centre aquatique Desjardins de Granby et du Parc Dubuc

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 23 novembre 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0978-2020 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de prévoir les interdictions et les limitations de stationnement du Centre aquatique Desjardins de Granby et du Parc Dubuc », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 23 novembre 2020, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1021

Adoption – Règlement numéro 0979-2020 modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de modifier l'annexe « A-5 » (suite) intitulée « Division aquatique » pour les tarifs du Centre aquatique Desjardins de Granby et l'annexe « A-8 » intitulée « Travaux publics »

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 23 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées depuis le dépôt du projet de règlement, lesquelles ne sont pas de nature à changer l'objet de celui-ci;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0979-2020 modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de modifier l'annexe « A-5 » (suite) intitulée « Division aquatique » pour les tarifs du Centre aquatique Desjardins de Granby et l'annexe « A-8 » intitulée « Travaux publics » », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 23 novembre 2020, soit adopté avec modifications depuis le dépôt du projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

*Changement de quorum

M. le conseiller Éric Duchesneau déclare son intérêt pour le sujet suivant, l'une des parties concernées étant son créancier hypothécaire. Il quitte donc son siège à la table du conseil.

Déclaration d'intérêts

2020-12-1022

Adoption – Règlement numéro 0981-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier la définition d'arbres à déploiement moyen, de clarifier certaines dispositions concernant l'implantation d'une piscine ou d'un spa, de modifier les dispositions relatives à l'exemption de cases de stationnement, d'interdire les entrées charretière ainsi qu'exiger une bande boisée du côté de la rue Lindor dans la zone résidentielle GG02R, d'ajouter un milieu humide dans le prolongement de la rue du Luxembourg et de retirer des parties de milieux humides de part et d'autre de la rue Arthur-Danis, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP24-2020 et SP24-2020

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP24-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté et présenté lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 19 octobre 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0981-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier la définition d'arbres à déploiement moyen, de clarifier certaines dispositions concernant l'implantation d'une piscine ou d'un spa, de modifier les dispositions relatives à l'exemption de cases de stationnement, d'interdire les entrées charretière ainsi qu'exiger une bande boisée du côté de la rue Lindor dans la zone résidentielle GG02R, d'ajouter un milieu humide dans le prolongement de la rue du Luxembourg et de retirer des parties de milieux humides de part et d'autre de la rue Arthur-Danis, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP24-2020 et SP24-

2020 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 19 octobre 2020, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

*Changement de quorum de M. le conseiller Éric Duchesneau réintègre son siège à la table du conseil.

2020-12-1023 **Adoption – Règlement numéro 0982-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les services de location d'outils ou d'équipement dans la zone commerciale DL02C, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP25-2020 et SP25-2020**

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP25-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté et présenté lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 2 novembre 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
appuyé par le conseiller Robert Vincent

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0982-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les services de location d'outils ou d'équipement dans la zone commerciale DL02C, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP25-2020 et SP25-2020 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 2 novembre 2020, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1024 **Deuxième période de questions des citoyens et des citoyennes**

1. M. Marc Fournier, 162, rue Denison Est, appartement 5

Il est mentionné que monsieur Marc Fournier a fait parvenir un courriel dans la boîte « Questions » et que l'administration communiquera avec lui afin de mieux cerner ses questionnements concernant le budget affecté à l'environnement et répondre adéquatement à ceux-ci.

2020-12-1025 **Levée de la séance**

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de lever la séance. Il est 20 h 17.

Adoptée à l'unanimité

Pascal Bonin, maire

M^e Stéphanie Déraspe, directrice
des Services juridiques et greffière